



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/63

OBJET : TARIFS DE RESTAURATION MUNICIPALE ET TARIFS DE SURVEILLANCE RESTAURATION MUNICIPALE POUR LES ELEVES ALLERGIQUES APPORTANT LEUR PROPRE REPAS

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de Septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 22 Septembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Bruno DESRUMAUX
Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Madame Emilie BOSSEMAN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de restauration municipale ont été décidés par délibérations n° 2022/84 du 1^{er} Décembre 2022 et qu'il y a lieu de fixer les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Monsieur le Maire indique également que la facturation du service lié à la prise d'un repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) diffère selon les cycles scolaires.

Le conseil municipal,

- Vu le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006,
- Vu la circulaire inter-ministérielle n° 2001-118 du 25 Juin 2001,
- Vu la circulaire n° 2003-135 du 8 Septembre 2003,

Après avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse et Education » et avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 19 Septembre et 20 Septembre 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré.

- 1) décide de fixer les tarifs de restauration municipale, à compter du 1^{er} Janvier 2024 comme suit :

Accusé de réception par la préfecture
062-216209072-20231006-DELIB-2023-63-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

	CYCLES SCOLAIRES	TARIFS LIBERCOURTOIS	TARIFS (Extérieurs)
Tarifs avec réservation	Enfants des écoles maternelles	3,45	3,75
	Enfants des écoles primaires	3,50	3,85
	Enseignants surveillants	5,30	5,35
	Adultes non surveillants	5,60	5,80
Tarifs sans réservation	Enfants des écoles maternelles	6,00	8,00
	Enfants des écoles primaires	6,00	8,00
Tarifs de surveillance cantine pour les enfants allergiques	Enfants des écoles maternelles	1,85	2,10
	Enfants des écoles primaires	1,80	2,05

- Monsieur le Maire précise que les inscriptions seront conditionnées par la présentation d'un justificatif de domicile du tuteur légal de l'enfant afin d'appliquer le tarif approprié.
 - **Tous les repas facturés et payés au collège ne feront l'objet d'aucun remboursement ni avoir.**
- 2) décide que le tarif Libercourtois soit appliqué aux agents municipaux et leurs enfants pour les repas pris dans le cadre de la restauration municipale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'État et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Emilie BOSSEMAN



Date de publication : 6 OCT. 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ... - 6 OCT. 2023
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231006-DELIB-2023-63-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

